



18 OCTOBRE 2004

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 18 octobre 2004 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS  
PATRICK CHARBONNEAU  
JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND  
RÉAL BRUNELLE  
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DESORMAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

Les membres du Conseil, tous présents, ont renoncé à l'avis de convocation.

**MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 18 OCTOBRE 2004 À 20 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :**

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2004-10-458

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2004

**2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

2004-10-459

- 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 OCTOBRE 2004

18 OCTOBRE 2004

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2004-10-460 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES LE 12 OCTOBRE 2004

**4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 ET VISANT LA MODIFICATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-476

2004-10-461 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-05-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 ET VISANT LA MODIFICATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-476 » LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

2004-10-462 5.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-05-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 ET VISANT LA MODIFICATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-476 » LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

**6. RÈGLEMENTS**

**7. AFFAIRES COURANTES**

**7.1 TRÉSORERIE**

**7.2 TRAVAUX PUBLICS**

2004-10-463 7.2.1 ENTENTE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES DE BROMEMISSISQUOI CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

**7.3 URBANISME**

2004-10-464 7.3.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À DES BÂTIMENTS AVEC TOITURE MANSARDÉE ET UNE PENTE INFÉRIEURE À 3:12 POUR LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES ET RELATIVE À UNE HAUTEUR DE 10,5 MÈTRES AU LIEU DES 9 MÈTRES PRESCRITES

18 OCTOBRE 2004

7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*

7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*

7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*

8. **DIVERS**

2004-10-465 8.1 COMITÉ D'ACTION ÉPS

2004-10-466 8.2 NOM DONNÉE À UNE RUE DU PROJET DOMICILIAIRE « LE CERCLE DES CANTONS »

2004-10-467 8.3 SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY

2004-10-468 8.4 BRUNCH AU PROFIT DE LA FABRIQUE D'ADAMSVILLE

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2004-10-469 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

---

### **2004-10-458**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2004**

ATTENDU QUE les membres du Conseil, tous présents, ont renoncé à l'avis de convocation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du Conseil municipal du 18 octobre 2004, 20 heures, en y ajoutant les sujets suivants :

18 OCTOBRE 2004

- 8.3 SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA  
FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE  
GRANBY
- 8.4 BRUNCH AU PROFIT DE LA FABRIQUE  
D'ADAMSVILLE

**ADOPTÉ**

**2004–10–459**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 4 OCTOBRE 2004**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit  
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil  
municipal tenue le 4 octobre 2004.

**ADOPTÉ**

**2004–10–460**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES  
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE  
12 OCTOBRE 2004**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit  
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du  
Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de son  
assemblée tenue le 12 octobre 2004.

**ADOPTÉ**

18 OCTOBRE 2004

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 ET  
VISANT LA MODIFICATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS  
RELATIVE À LA ZONE R04-476**

Monsieur le conseiller **DONALD DEMERS** donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 et visant la modification de la grille de spécifications relative à la zone R04-476.

**2004-10-461**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE  
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-05-2004 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 876-2003 ET VISANT LA MODIFICATION DE LA GRILLE  
DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-476 » LORS DE  
LEUR ADOPTION RESPECTIVE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet de règlement numéro 876-05-2004 et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE le ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de lire les projet de règlement et le règlement numéro 876-5-2004 lors de leur adoption respective.

**ADOPTÉ**

**2004-10-462**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-  
05-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 876-2003 ET VISANT LA MODIFICATION DE LA  
GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-476 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2004-10-461 dispensant le greffier de faire la lecture des projet de règlement et du règlement ;

18 OCTOBRE 2004

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 876-05-2004 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 ET VISANT LA MODIFICATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-476 ».

**ADOPTÉ**

**2004-10-463**

**ENTENTE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ÉLIMINATION  
DES DÉCHETS SOLIDES DE BROME-MISSISQUOI CONCERNANT  
L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a signifié son intérêt à la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi de conclure une entente longue durée ;

ATTENDU QUE le texte de l'entente est maintenant prêt et qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Bromont de conclure cette entente cet automne puisque le contrat actuellement en vigueur prendra fin au 31 décembre 2004 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer l'entente entre la Ville de Bromont et la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi, laquelle entente sera d'une durée quinze (15) ans.

**ADOPTÉ**

**2004-10-464**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À DES  
BÂTIMENTS AVEC TOITURE MANSARDÉE ET UNE PENTE  
INFÉRIEURE À 3:12 POUR LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES  
ET RELATIVE UNE HAUTEUR DE 10,5 MÈTRES AU LIEU DES 9  
MÈTRES PRESCRITS**

**18 OCTOBRE 2004**

ATTENDU l'avis public publié dans l'hebdomadaire *Le Guide*, dans son édition du 2 octobre 2004 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin de permettre des bâtiments avec toiture mansardée et une pente inférieure à 3:12 pour les habitations multifamiliales et de permettre une hauteur de 10,5 mètres au lieu des 9 mètres prescrits, lot 1333-10, cadastre de Bromont, rue du Bourgmestre.

**ADOPTÉ**

**2004-10-465**

**COMITÉ D'ACTION ÉPS**

ATTENDU QUE l'augmentation de la prévalence de l'obésité dans les populations des pays développés est qualifiée d'épidémie par l'Organisation de la santé ;

ATTENDU QU'entre 1997 et 1998, cette prévalence de l'obésité dans la population québécoise de 15 ans et plus est passée de 9% à 13 % ;

ATTENDU QUE la santé des enfants est fortement influencée par leur taux d'activité physique ;

ATTENDU QUE la prévention de l'obésité nécessite la mise en œuvre d'interventions ciblées visant les individus et leur environnement ;

ATTENDU QUE l'augmentation du temps accordé à l'enseignement de l'éducation physique et à la santé dans toutes les écoles du Québec est une des mesures environnementales recommandées par les experts de santé publiques dans la lutte contre l'obésité ;

ATTENDU QUE l'éducation physique contribue au bien-être et à la santé de l'élève et constitue un facteur de réussite important de par la qualité des apprentissages qu'elle suscite ;

ATTENDU QUE le Comité d'action ÉPS a entrepris un certain nombre d'initiatives pour inciter nos dirigeants, dont le ministère de l'Éducation, à majorer le temps accordé à l'enseignement de l'éducation physique et à la santé dans les écoles du Québec ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

18 OCTOBRE 2004

D'appuyer l'ensemble des démarches du Comité d'action ÉPS qui vise à rendre prioritaires, par le gouvernement du Québec, des mesures favorisant la santé globale des jeunes soit l'augmentation du temps accordé à l'enseignement de l'éducation physique et à la santé dans toutes les écoles de la province.

**ADOPTÉ**

**2004-10-466**

**NOM DONNÉE À UNE RUE DU PROJET DOMICILIAIRE « LE CERCLE DES CANTONS »**

ATTENDU le projet de construction domiciliaire « Le Cercle des Cantons » ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer « rue du Cercle des Cantons » la rue ayant le numéro de lot 104-23 du cadastre de du Canton de Brome et menant au projet domiciliaire connu sous le nom « Le Cercle des Cantons ».

**ADOPTÉ**

**2004-10-467**

**SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière, Madame Diane Dufresne, à payer la somme de **DEUX CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (270,00 \$), taxes applicables incluses**, à la Fondation du Centre hospitalier de Granby, somme représentant l'achat de deux (2) billets pour assister au souper-bénéfice qui se tiendra le samedi 13 novembre 2004 au Château Bromont.

**ADOPTÉ**



18 OCTOBRE 2004

**2004—10—468**

**BRUNCH AU PROFIT DE LA FABRIQUE D'ADAMSVILLE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière, Madame Diane Dufresne, à payer la somme de **CENT SOIXANTE ET UN DOLLARS (161,00 \$)**, taxes applicable incluses, à la Fabrique d'Adamsville, somme représentant l'achat de vingt-trois (23) billets pour assister au brunch au profit de ladite fabrique qui se tiendra le 31 octobre 2004.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Roger Dumont donne des informations supplémentaires concernant la tourelle en façade du projet de restaurant Mike's.

**2004—10—469**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER



18 OCTOBRE 2004

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 18 octobre 2004 à 20 heures 30 à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS  
PATRICK CHARBONNEAU  
JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND  
RÉAL BRUNELLE  
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DESORMAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

Les membres du conseil, tous présents, ont renoncé à l'avis de convocation.

**MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 18 OCTOBRE 2004 À 21 HEURES 30 ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :**

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2004-10-470

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2004

**2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

18 OCTOBRE 2004

- 2004-10-471
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 3.1 MODIFICATION APPORTÉE À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2004-10-460 RELATIVEMENT À L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 12 OCTOBRE 2004
  4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
  5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
  6. **RÈGLEMENTS**
  7. **AFFAIRES COURANTES**
  - 7.1 *TRÉSORERIE*
  - 7.2 *TRAVAUX PUBLICS*
  - 7.3 *URBANISME*
  - 7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*
  - 7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*
  - 7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*
  - 7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*
  8. **DIVERS**
  9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

18 OCTOBRE 2004

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2004-10-472

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

---

**2004-10-470**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2004**

ATTENDU QUE les membres du Conseil, tous présents, ont renoncé à l'avis de convocation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du Conseil municipal du 18 octobre 2004 à 21 heures 30.

**ADOPTÉ**

**2004-10-471**

**MODIFICATION APPORTÉE À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2004-10-  
460 RELATIVEMENT À L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE  
L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME TENUE LE 12 OCTOBRE 2004**

ATTENDU la résolution numéro 2004-10-460 adoptant le procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 octobre 2004 ;

**18 OCTOBRE 2004**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'annuler la résolution numéro 2004-10-460.

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de son assemblée tenue le 12 octobre 2004, sauf pour la résolution numéro 04-298, pour ce qui est de la tourelle qui devra être conforme aux plans joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

**2004-10-472**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER